



MUNICIPALITE DE BOECOURT

Rte de Séprais 11 – CP 16 – 2856 Boécourt
administration@boecourt.ch
+41 32 426 72 06
IBAN CH74 0900 0000 2500 1350 1

Budget 2026

Boécourt, le 17 novembre 2025

L'assemblée communale ordinaire du budget, à laquelle sont invités tous les citoyennes et citoyens de la Commune, aura lieu le :

**Lundi 15 décembre 2025 à 20h00
à la Salle de la Paroisse (rte de Séprais 13)**

ORDRE DU JOUR

1. Nomination de deux scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16.06.2025 ;
3. Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif au statut du personnel ;
4. Discuter et voter la participation de la Commune de Boécourt à Patinoire Régionale Delémont SA, soit CHF 54'240, en tant que contribution à la couverture partielle des coûts de fonctionnement ;
5. Prendre connaissance et statuer sur un crédit pour la rénovation d'un toit à l'école secondaire de la Haute-Sorne à Bassecourt, pour un montant de CHF 140'000, à couvrir par voie d'emprunt ;
6. Elire une membre proposée, à la Commission d'école primaire de Boécourt, selon l'art. 49 al. 1 du ROAC ;
7. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales. Discuter et approuver le budget 2026 ;
8. Informations sur le Pont de Montavon ;
9. Divers

Le budget 2026 sera disponible **dès le 8 décembre** au Secrétariat communal et sur le site.

Le nouveau règlement communal relatif au statut du personnel mentionné sous chiffre 3, est déposé publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Il est visible également sur le site internet communal. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet communal. Les demandes de compléments ou de rectifications du procès-verbal pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal



Budget communal 2026 établi sur :

Quotité	2.00	
Taxe immobilière	1.00	0/00
Taxe de chien sur l'ensemble du territoire	50.00	par chien
	120.00	par chien d'élevage
Taxe cimetière	15.00	par personne majeure
Contribution à l'entretien des chemins AF		
des propr. fonciers compris dans périmètre RP	30.00	par ha
Taxe des déchets	0.00	P.M.
Taxe de raccordement STEP	12.00	o/oo de la VO
Taxe d'entretien des berges	0.1	o/oo de la VO
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE		
Volume annuel (m3/année)	Taxe de base	Taxe de consommation
0 à 55	250.00	2.25
56 à 500	255.00	2.15
501 à 1'000	305.00	2.05
1'001 à 3'000	400.00	1.95
3'001 à 5'000	695.00	1.85
Plus de 5'000	1 185.00	1.75
EVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Volume annuel (m3/année)	Taxe de base	Taxe de consommation
0 à 55	195.00	1.95
56 à 500	200.00	1.85
501 à 1'000	255.00	1.75
1'001 à 3'000	365.00	1.65
3'001 à 5'000	700.00	1.50
Plus de 5'000	1 255.00	1.40

Le Conseil communal